



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 113872

Texte de la question

Suite à sa question écrite n° 50061 du 2 novembre 2004 restée plus de deux ans sans réponse M. Thierry Mariani prie à nouveau M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer le montant du budget annuel de l'OSCE au cours de ces dix dernières années. De plus, il souhaite connaître le montant de la contribution annuelle française au budget de l'OSCE ainsi que le pourcentage de cette contribution sur le budget annuel. Par ailleurs, si cette fois encore ses services du ministre ne sont pas en mesure de lui fournir une réponse dans le délai d'un mois, renouvelable une fois, en application de l'article 139 du règlement de l'assemblée nationale, il le prie de bien vouloir lui indiquer les raisons de cette impossibilité.

Texte de la réponse

Le budget de l'OSCE a beaucoup évolué au cours des dix dernières années. À partir de 1998, il s'est fortement accru en raison de missions de terrain (notamment au Kosovo en 2000 et 2001). Depuis 2002, il se stabilise autour de 170 millions d'euros. Comme conséquence de l'importance croissante des missions de terrain depuis 1998 ont été mises en place deux échelles de calcul des contributions des États participants, qui différencient le budget du secrétariat et le financement des missions de terrain. En dépit d'un léger rééquilibrage, la répartition actuelle du budget total (168 millions d'euros) est d'environ 48 millions d'euros pour le secrétariat et de 120 millions d'euros pour les missions de terrain. La France a accepté en 2005, à l'instar de ses grands partenaires, une augmentation de sa contribution sur les deux échelles (de 9,10 % à 9,35 % sur l'échelle du secrétariat et de 10,34 % à 11,01 % sur celle des missions). Elle demeure ainsi le troisième principal contributeur au budget de l'organisation, au même niveau que l'Italie et le Royaume-Uni, derrière les États-Unis et l'Allemagne. La France contribue plus fortement au financement des opérations de terrain (11,01 % en 2006) qu'au financement du secrétariat (9,35 %). Le budget de l'OSCE et la contribution française, en valeur absolue et en pourcentage, pour les dix dernières années, figurent dans le tableau ci-dessous :

ANNÉE	BUDGET DE L'OSCE (en euros)	CONTRIBUTION française (en valeur absolue)	CONTRIBUTION française (en pourcentage)
1996	41 172 703	3 705 543	8,99
1997	49 384 898	4 444 641	9
1998	137 758 068	13 870 489	10,069
1999	145 455 129	14 590 115	10,03
2000	204 581 065	20 537 392	10,039

2001	200 836 600	19 901 891	9,909
2002	175 071 694	17 257 691	9,857
2003	170 163 600	16 933 565	9,951
2004	171 957 800	17 266 417	10,041
2005	159 401 300	16 427 878	10,306
2006	167 935 800	17 684 471	10,53

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113872

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13097

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2359